



*pour une planète vivante**



** for a living planet*

© CAEX

DE LA MINE A LA VITRINE



© iStock

Améliorer la traçabilité de la filière or pour préserver les forêts de Guyane

Une nouvelle ruée vers l'or ...

Haut lieu de biodiversité et territoires de vie des communautés autochtones

Composé de nombreuses forêts tropicales humides ayant conservé leur état primaire, le Plateau des Guyanes revêt un intérêt biologique exceptionnel abondamment traité dans la littérature scientifique. Lieu de vie des communautés amérindiennes, il héberge une faune et une flore d'une incroyable diversité.

Des espèces endémiques, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, y ont trouvé refuge. Des mousses aux lichens, en passant par les plantes et les champignons, des végétaux d'une étonnante variété s'y développent.

Mais le territoire abrite également une véritable mosaïque de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de poissons, de mollusques et d'insectes ayant élu domicile dans la région car elle offre des conditions idéales, adaptées à leurs besoins.

Le saviez-vous ?

- 8000 espèces de plantes ont été identifiées en Guyane
- en moyenne on retrouve dans 1 hectare de forêt guyanaise plus d'espèces de plantes que sur l'ensemble de l'Europe continentale
- le plateau des Guyanes abrite plus de 1 600 espèces de vertébrés connus, soit :
186 mammifères, 740 oiseaux, 159 reptiles, 110 amphibiens, 480 poissons et 400 000 espèces d'insectes...

Un gisement aurifère attractif

Depuis quelques années, la Guyane subit de plein fouet une nouvelle ruée vers l'or. Celle-ci se traduit notamment par l'installation massive d'exploitations aurifères illégales qui ne bénéficient d'aucune autorisation officielle et bafouent les lois en vigueur. La recrudescence

de l'orpaillage illégal est principalement alimentée par de puissantes vagues d'immigration clandestine en provenance du Brésil. Plus de 10 000 orpailleurs clandestins travailleraient aujourd'hui en forêt guyanaise, répartis sur plusieurs centaines de chantiers illégaux. Or, cette exploitation aurifère illégale est un fléau aux conséquences environnementales, sociales, sanitaires et économiques catastrophiques

Le saviez-vous ?

- la Guyane compterait plus de 500 chantiers illégaux et entre 5 000 et 8 000 travailleurs clandestins auraient été recensés selon le rapport Mansillon du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, juin 2009
- la Guyane recèle encore un potentiel aurifère de 120 tonnes en or primaire et 15 à 20 ans de gisement alluvionnaire au rythme de son exploitation actuelle (IEDOM, 2006)
- aujourd'hui le cours de l'or n'a jamais été aussi haut dans toute son histoire (la valeur actuelle atteint ainsi 25 000 euros le kilo d'or avec une progression actuelle d'1% / jour)

L'or illégal condamne les rivières

La principale technique utilisée par les exploitants illégaux pour récupérer l'or est encore basée sur l'emploi du mercure qui amalgame les particules d'or. L'amalgame est ensuite chauffé à haute température pour séparer les deux métaux. Pour récupérer 1kg d'or, 1,3 kg de mercure est employé par les illégaux, avec près de 30% de pertes, rejetées dans le milieu naturel, essentiellement sous forme de vapeur atmosphérique. Plus de 10% s'échappe dans les cours d'eau de Guyane. Sous l'action de l'acidité de l'eau, le mercure se transforme en un dérivé dangereux : le méthyl-mercure.



... aux conséquences désastreuses !

Le saviez-vous ?

- en 2005, 5 tonnes de mercure étaient rejetées annuellement dans le milieu naturel et 1,5 tonnes Hg par an dans les cours d'eau
(État des lieux de l'exploitation de l'or en Guyane, mars 2005)
- 1333 km de cours d'eau seraient directement impactés par le mercure (ONF 2006). A titre de comparaison, la Loire, de sa source à son embouchure, couvre 1000 km de linéaire

Nuit gravement à la santé humaine

Suite au processus de méthylation, le mercure est absorbé, stocké et concentré dans la chair des poissons carnassiers (ex. aïmara). Il en découle un empoisonnement insidieux des populations locales qui s'en nourrissent quotidiennement.

Une étude de l'Inserm effectuée en 1998 avait notamment mis en évidence des troubles neurologiques qui pouvaient se traduire chez les enfants par des symptômes plus que préoccupants : problèmes de coordination des membres inférieurs, dysfonctionnements relatifs aux capacités de raisonnement et à l'organisation visio-spatiale...

Malgré ces risques sanitaires avérés, les populations locales des fleuves intérieurs de Guyane demeurent très fortement tributaires de la ressource piscicole pour leur alimentation. La présence des orpailleurs clandestins et la chasse qu'ils pratiquent ont en effet réduit considérablement les ressources en gibier et créé un climat d'insécurité restreignant les sorties de chasse des habitants.

Le saviez-vous ?

- un taux d'imprégnation au mercure supérieur à la norme OMS a été relevé chez plus de 70% des enfants amérindiens Wayanas du Haut-Maroni
(Direction générale de la santé, 1997)

Génère des dommages collatéraux

Au-delà de ses impacts négatifs sur la qualité de l'eau des rivières et donc, de notre environnement et de notre santé, l'exploitation aurifère clandestine a des répercussions sociales indirectes. En effet, elle concourt à la structuration de véritables filières d'immigration sauvages et au développement de réseaux de prostitution, de trafics (armes et drogues) et de délinquance. C'est là la grande particularité des marchés parallèles, qui engendrent toujours plus de pratiques illégales pour pouvoir fonctionner « en dehors » du système.

Le saviez-vous ?

- perte estimée par la profession de plus de 300 emplois directs pour la filière aurifère légale (40% du total) injustement concurrencée par l'exploitation clandestine
- avec une filière légale qui emploie directement moins de 600 personnes en 2009 (Rapport Mansillon, 2009), il y aurait aujourd'hui en Guyane près de 10 fois plus d'orpailleurs illégaux que d'orpailleurs légaux



Les failles qui profitent à l'or illégal

L'un des principaux facteurs explicatifs de la recrudescence de l'exploitation aurifère illégale en Guyane tient à la porosité des filières légales de la région (française, brésilienne et surinamienne) qui, par manque de mesures appropriées, blanchissent chaque jour l'or extrait illégalement du sous-sol guyanais. À l'heure actuelle, l'or produit illégalement en Guyane peut aisément intégrer la filière française légale avant l'expédition vers la métropole. Ainsi, entre 2000 et 2008, plus de 22 tonnes d'or exportées de Guyane avaient une origine douteuse

Une répression inefficace

La lutte contre l'exploitation aurifère illégale est une prérogative de l'État français qui depuis quelques années a multiplié les vagues d'opérations militaires (« Anaconda », « Harpie ») tout aussi nécessaires que ponctuelles et insuffisantes. Si des moyens conséquents ont été déployés sur le terrain, il n'en demeure pas moins que ces actions montrent leurs limites avec la persistance du phénomène, de ses pollutions, et de ses conséquences économiques et sociales.

L'allègement de ces dispositifs a permis un retour actif des approvisionnements des chantiers clandestins. Quant à l'interruption des opérations de gendarmerie, elle a rendu vains tous les efforts consentis précédemment.

En complément de ces approches coercitives centrées sur l'extraction d'or illégal, des solutions innovantes et pérennes restent encore à imaginer et à mettre en œuvre sur le terrain.

Le saviez-vous ?

- les « opérations Harpie » effectuées par les gendarmes pour lutter contre les pratiques d'orpaillage illégales ont été considérablement allégées 4 mois seulement après leur lancement en 2008

Un manque de moyens et des lacunes juridiques

Le suivi de l'activité minière repose sur les déclarations trimestrielles remplies par les opérateurs miniers et déposées à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Dès lors, on peut émettre quelques réserves quant à la fiabilité de ce régime déclaratif.

Autre obstacle à surmonter pour garantir un contrôle strict et fiable des modes d'exploitation aurifère, la très pragmatique question des moyens, car les opérations de contrôle des filières requièrent des ressources humaines, techniques et financières importantes.

Enfin, la non application de la « Loi de la garantie » sur le territoire guyanais (Articles 521-553bis du Code général des impôts pourtant en vigueur en métropole, à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe) est une faille juridique béante qui profite à l'or sale. Il n'y a aucune trace écrite de qui vend quoi et en quelle quantité. En échappant à l'obligation de tenir un registre (ou livre de police) qui renseignerait officiellement sur l'identité de leur vendeur, les comptoirs d'or, bien qu'ayant pignon sur rue en Guyane, alimentent le marché de l'or illégal...

Le saviez-vous ?

- en 2003, seulement 3 tonnes d'or produites en Guyane ont été déclarées à la DRIRE alors que plus de 9 tonnes ont été exportées de Guyane et déclarées aux douanes (Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane, CCIG)

Une « non culture » de la transparence à l'échelle de la filière toute entière

Dès le départ, l'unité d'affinage brouille les pistes en mélangeant l'or de différentes sources afin de proposer un produit unique, homogène et standardisé. Difficile, après cette étape de transformation du produit, de retrouver l'origine du métal.

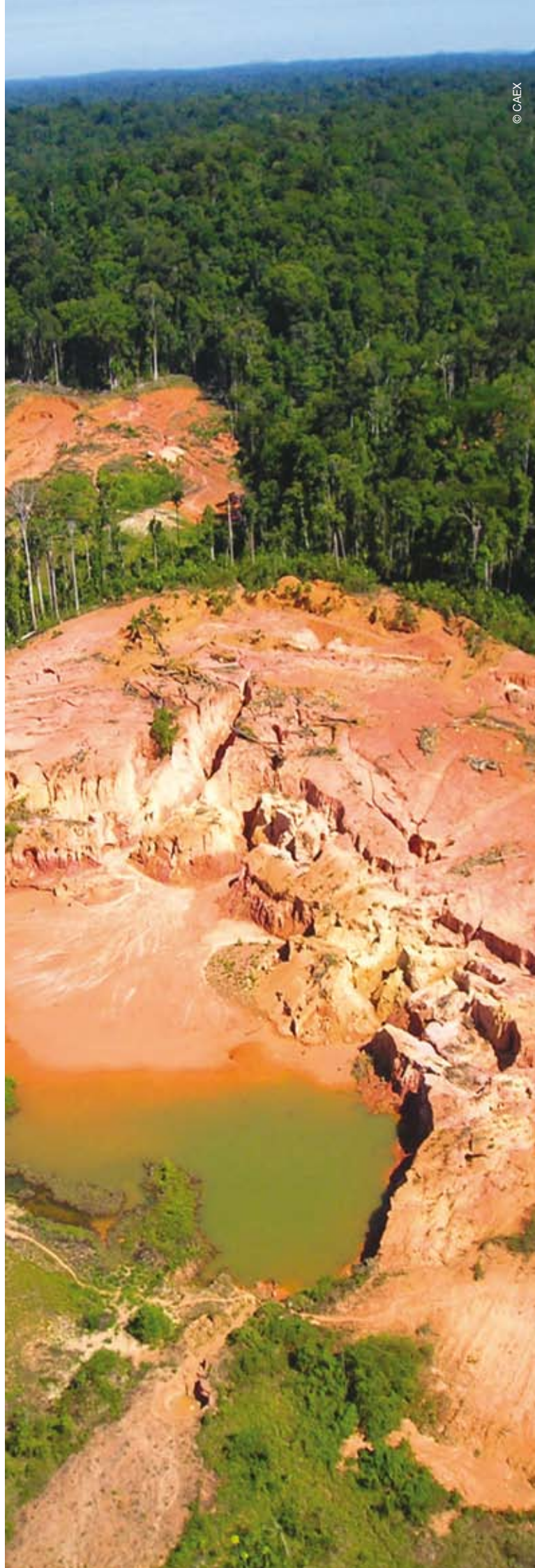
Quant au fabricant, il n'a pas l'habitude de se renseigner sur la provenance du matériau car jusqu'à présent, la question ne lui était pas posée. Seule la qualité chimique du matériau, autrement dit son titre, qui atteste de sa teneur en or pur, semble un critère important pour son client.

Un manque d'information qui se répercute dans la relation distributeur/consommateur. L'origine de l'or et l'histoire de sa transformation ne font pas partie des arguments de vente du bijoutier lorsqu'il met en avant les mérites d'une bague ou d'un collier auprès de son client...

Le saviez-vous ?

- l'or est un métal précieux dont l'utilisation remonte à 5000 ans AV J-C

Carte de la Guyane



La traçabilité à la rescousse

Comment lutter contre un trafic illégal, par essence même, opaque, caché, secret, si ce n'est en le rendant visible aux yeux de tous ? Pour le WWF, le fait de développer la traçabilité de l'or guyanais permettrait de lutter activement contre l'exploitation clandestine de cette ressource et donc, indirectement, de préserver les écosystèmes du territoire, la santé des populations riveraines et la « paix » sociale de la région.

En effet, améliorer le suivi de l'or, à chaque étape de la filière, de son extraction à sa distribution, en passant par sa transformation, permettrait de révéler au grand jour l'existence du marché clandestin et ainsi de l'affaiblir. Offrir cette traçabilité au consommateur final, c'est garantir que son acte d'achat ne contribue pas indirectement à blanchir de l'or illégal et donc à entretenir la dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des communautés locales de Guyane. Autrement dit, l'idée est de mobiliser un outil de marché, la traçabilité, pour « éradiquer » le marché noir de l'or jaune !

Et malgré les limites clairement énoncées précédemment, le contexte guyanais offre des opportunités intéressantes qu'il convient de saisir d'urgence si l'on souhaite assainir le marché de son or.

Des efforts consentis par le secteur minier

Quelques bonnes pratiques attestent de la bonne volonté de certains exploitants pour lutter contre l'orpaillage illégal.

Ainsi, une charte des opérateurs miniers de Guyane, Guide des bonnes pratiques édité en 2005 et porté par la Fédération des opérateurs miniers de Guyane, a été élaborée. Reste à l'appliquer sur le terrain. De même, la chambre de commerce et d'industrie de Guyane projette de créer prochainement un pôle technique minier de Guyane offrant la possibilité d'accompagner les exploitations, notamment les plus petites, dans une démarche de traçabilité accrue. Concernant le volet suivi/contrôle, la constitution d'un observatoire de

l'activité minière devrait permettre de dépasser les cloisonnements administratifs récurrents au profit de l'échange et du recoupement routinier d'informations. De nouveaux procédés dans le suivi des moyens de production sont également à imaginer et à tester afin de garantir la « propreté » de l'or.

Une marge de manœuvre non négligeable à l'échelon de l'affinage

Une part importante de l'or guyanais est actuellement affinée séparément, sans jamais être mélangée à d'autres or. Pour des raisons techniques, il est donc totalement tracé. Il ne reste plus à l'affineur qu'à conjuguer son savoir-faire avec un « faire-savoir » auprès de ses acheteurs.

Par ailleurs, le projet d'installation d'une nouvelle unité d'affinage en Guyane, dotée d'un laboratoire d'analyse, garantirait, dès sa construction, la traçabilité de l'or guyanais.

Enfin, le second affineur européen, impliqué dans la purification d'une part de l'or guyanais, considère que le traitement isolé de l'or guyanais occasionnerait des coûts « négligeables », qu'il pourrait répercuter auprès de l'aval de la filière.

A noter également, un atout susceptible de favoriser l'introduction du critère de transparence dans les prérogatives des affineurs, le goulet d'étranglement au niveau des comptoirs et des unités d'affinage. Trois sociétés seulement sont impliquées à ce niveau. Or, moins les acteurs sont nombreux et hétérogènes, plus le changement de process et de mentalités est facile à opérer. Un point fort que l'on peut d'ailleurs généraliser à l'ensemble de la filière qui présente la caractéristique de ne faire intervenir qu'un nombre réduit d'acteurs entre la mine et la vitrine.



Des fabricants et des distributeurs volontaires

Les fabricants se sont montrés particulièrement réceptifs à la démarche de sensibilisation initiée par le WWF sur la question de l'orpaillage illégal, curieux et soucieux de trouver des solutions à la problématique amazonienne qu'ils connaissent peu et relient difficilement à leurs pratiques quotidiennes. Plusieurs ont manifesté leur volonté de travailler séparément l'or guyanais et de proposer au plus tôt une gamme de bijoux « or de Guyane ». Quant aux distributeurs, ils ont également manifesté un grand intérêt pour la thématique de l'or sale. Dans le cadre de l'Union française de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, des pierres et des perles, certains de ces professionnels se sont déjà montrés très intéressés pour s'engager dans une telle démarche. Les grands distributeurs, familiers des démarches de traçabilité et en contact direct avec le consommateur final, ont immédiatement saisi l'enjeu de la situation. Toujours attentifs à leur image et réactifs lorsque celle-ci est menacée, ils ont manifesté leur volonté d'appliquer ce principe de transparence à leurs approvisionnements en or.

Le consommateur, un levier de changement efficace

Sans appartenir à la filière, le consommateur final est un acteur clé du changement. Il s'interroge chaque jour d'avantage sur l'origine des produits et leur processus de fabrication. Dans la lignée des prises de conscience concernant des produits aussi divers que le bois, les produits de la mer, le chocolat, le café, etc., il semble essentiel qu'il fasse désormais le lien entre « la mine et la vitrine », c'est-à-dire entre son acte d'achat d'or et la série de pratiques dont il dépend. Il est également fondamental qu'il assume chaque jour davantage son rôle de « consom'acteur » : l'évolution de la filière de l'or extrait du sous-sol guyanais dépend aussi de ses choix.

Le saviez-vous ?

- La filière or de Guyane compte parmi les plus courtes, seulement 5 maillons. La filière du soja, malgré sa complexité et le fait qu'elle comporte beaucoup plus d'intervenants, est parvenue à une traçabilité de 20% de sa production



Les recommandations du WWF

On l'aura compris, pour lutter de façon efficace contre le blanchiment de l'or sale, le WWF préconise de suivre le métal à la trace. Il propose donc une nouvelle perspective d'analyse et d'action. Il ne s'agit plus d'appréhender le problème de l'infiltration de l'or produit illégalement à l'échelle locale, mais plutôt de le traiter comme un problème de filière qui requiert des solutions pensées à l'échelle de la filière.

Objectif : rendre la filière légale étanche afin d'éviter la pénétration de l'or illégal sur le marché conforme à la loi.

Pour cela, le WWF exhorte les pouvoirs publics à :

- Renforcer les actions de contrôle menées par l'Etat français sur son territoire en collaboration avec les autorités des pays voisins.
- Favoriser les politiques de co-développement entre la France et le Brésil car la problématique de l'orpaillage illégal en Guyane doit aussi être abordée comme une problématique humanitaire liée à la présence d'un territoire de l'Union européenne en pleine Amérique du Sud. Les opérations « coups de poing » ponctuelles doivent ainsi être conjuguées avec une approche de long terme visant l'amélioration des conditions de vie des populations migrantes.
- Faire ratifier l'accord bilatéral pour la lutte contre l'exploitation aurifère en zones protégées et d'intérêt patrimonial par les parlements français et brésiliens. En effet, si l'accord a été signé par les deux pays le 23 décembre 2008, il n'est toujours pas entré en vigueur.

Contact presse :

Camille Lajus, Responsable Relation Presse
01 55 25 84 61 - clajus@wwf.fr

Romain Renoux, Responsable outre-mer
01 55 25 84 47 - rrenoux@wwf.fr

Romain Taravella, Bureau Guyane WWF
05 94 31 38 28 - rtaravella@wwf.fr

Mais surtout...

- Promouvoir une démarche de traçabilité de l'or guyanais, portée par les acteurs publics et privés concernés et pour cela :
 - appliquer la loi de la garantie (Articles 521-553bis du Code général des impôts) sur le territoire guyanais, qui contraint les négociants à renseigner sur l'identité de leur vendeur d'or dans le registre officiel ou livre de police.
 - sensibiliser et mettre en place des mesures incitatives pour accompagner la démarche de traçabilité avec l'ensemble des acteurs de la filière (des producteurs miniers aux joailliers), afin de garantir, à terme, une origine contrôlable des produits (bijoux, médailles, etc) à base d'or.

Le saviez-vous ?

- Le WWF a développé un outil de lutte contre l'orpaillage illégal, soit une enquête-diagnostic menée pendant 8 mois, sur la filière aurifère
- Concrètement, l'étude a permis de réaliser un état des lieux du système de traçabilité actuel de la filière guyanaise et d'échanger avec les principaux acteurs publics et privés engagés sur la question
- L'ONG a donc mis un coup de projecteur sur les chemins pris par l'or légal (transformation, déplacement, mode de commerce et réglementation officielle concernant ces aspects) mais aussi ceux pris par l'or illégal

Vous trouverez les résultats de l'étude sur www.wwf.fr

Bureau Guyane du WWF-France
lotissement Katoury n°5, route Montabo
BP 617 - 97 300 Cayenne
Tel : 05 94 31 38 28
Fax : 05 94 35 18 84
guyane@wwf.fr

WWF-France
1, carrefour de Longchamp
75016 Paris
Tel : 01 55 25 84 84
Fax : 01 55 25 84 74
www.wwf.fr